



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL N° 23

DEUXIÈME SESSION, TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE

TREIZE HEURES TRENTE

Sont lus une première fois, un à un, les projets de loi mentionnés ci-après et dont l'objet a été indiqué :

(N° 20) — *Loi sur la déclaration obligatoire des blessures par balle et par arme blanche/The Gunshot and Stab Wounds Mandatory Reporting Act;*

(M. le ministre CHOMIAK)

(N° 21) — *Loi sur le Conseil consultatif du développement de la main-d'œuvre/The Advisory Council on Workforce Development Act;*

(M. le ministre SWAN)

(N° 225) — *Loi modifiant le Code de la route (casques de bicyclettes)/The Highway Traffic Amendment Act (Bicycle Helmets).*

(M. LAMOUREUX)

Présentation et lecture de pétitions :

M. DYCK — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que la ministre de la Santé envisage fortement d'accorder la priorité au financement et à la dotation en personnel d'un établissement de soins de longue durée de 100 lits afin que les clients ne soient pas exposés à des conditions dangereuses et que les lits du Centre de santé Boundary Trails demeurent disponibles pour les patients nécessitant des soins actifs plutôt que pour les clients en attente d'hébergement. (L. McCasky, R. Voth, M. Braun et autres)

M^{me} TAILLIEU — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le ministre de l'Infrastructure et des Transports envisage de faire de l'achèvement des travaux de division de la route transcanadienne à Headingley en 2008 une priorité du gouvernement provincial et qu'il envisage d'examiner la possibilité de prendre d'autres mesures visant à améliorer la sécurité des automobilistes pendant ces travaux. (J. Larkin, B. Larkin, A. Larkin et autres)

M. SCHULER — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à envisager le financement adéquat à long terme du facteur d'équivalence pour assurer que les professeurs à la retraite de même que les futurs retraités reçoivent une prime de vie chère raisonnable. (M. Huska, P. Harding, M. Coopsammy et autres)

M. LAMOUREUX — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le premier ministre et son gouvernement néo-démocrate à coopérer afin que les Manitobains apprennent pourquoi le gouvernement n'a pas agi malgré ce qu'il savait et à envisager de tenir une enquête publique sur le fiasco du Fonds Crocus. (F. Ines, P. Rarhna, L. Ines et autres)

M. BRIESE — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le ministre de l'Infrastructure et des Transports envisage d'examiner l'état de la R.P.S. n° 481 afin de constater directement l'état de détérioration dans lequel elle se trouve et qu'il envisage de prendre des mesures prévoyant la réparation et l'entretien de cette route en vue d'assurer la sécurité des résidents. (E. McKay, D. Beaului, B. Campbell et autres)

M. GRAYDON — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le ministre chargé de l'application de la *Loi sur la réglementation des alcools* envisage de collaborer avec la Société des alcools du Manitoba afin de trouver d'autres solutions à la croissance des coûts administratifs et de revoir la décision d'augmenter de façon importante les droits de licence annuels et qu'il envisage de veiller à ce que les défis uniques auxquels font face les petites entreprises soient dorénavant mieux pris en considération. (R. Jorgensen, C. Bailey, K. Dill et autres)

M. le *ministre* CHOMIAK dépose les rapports trimestriels de la Société d'assurance publique du Manitoba — période de 12 mois — du 1^{er} mars 2007 au 29 février 2008.

(Document parlementaire n° 13)

Conformément au paragraphe 26(1) du *Règlement*, MM. DYCK, MARTINDALE, BRIESE, JENNISSEN et CULLEN font des déclarations de député.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. le *ministre* SELINGER demandant à l'Assemblée d'approuver la politique budgétaire générale du gouvernement.

La motion principale fait l'objet d'une motion d'amendement proposée par M. MCFADYEN portant qu'elle soit remplacée par ce qui suit :

Que l'Assemblée déplore qu'en déposant le présent budget, le gouvernement ne tienne pas compte des besoins présents et futurs des Manitobains et des Manitobaines étant donné :

- a) qu'il n'a pas réussi à faire avancer le Manitoba pour qu'il atteigne son vrai potentiel et devienne plus compétitif au Canada et à l'échelle internationale;
- b) qu'il a augmenté la dépendance du Manitoba face aux contributions faites par les citoyens des autres provinces par le biais des paiements de péréquation et que ses dépenses ont crû de plus de 6 % sans que les Manitobains en voient les résultats;
- c) qu'il continue d'engouffrer des milliards dans des projets financés par les contribuables plutôt que par des investisseurs privés, la base réelle d'une société prospère;

d) qu'il n'a pas diminué l'impôt, lequel grandit démesurément par rapport à l'impôt prélevé ailleurs, avec 9 \$ de nouvelles dépenses pour chaque dollar de réductions d'impôt;

e) qu'il a augmenté le fardeau de la dette du Manitoba au lieu de faire ce que font les familles et les gouvernements responsables au Canada en période économique favorable, c'est-à-dire réduire la dette;

f) qu'il a ignoré les priorités des Manitobains et des Manitobaines en ne fournissant pas les ressources appropriées pour combattre le crime et mettre fin au récidivisme que permet le système judiciaire;

g) qu'il a encore augmenté les franchises du Régime d'assurance-médicaments, obligeant les personnes âgées ainsi que les Manitobains et les Manitobaines à faible revenu à subir les conséquences des décisions qui ont engendré des pertes d'argent;

h) qu'il n'a pas réussi à mettre fin à la médecine de couloirs, tel qu'il l'avait promis, bien qu'il ait presque doublé le budget consacré aux soins de santé;

i) qu'il n'accorde pas d'importance à la ville de Brandon, le deuxième centre urbain du Manitoba;

j) qu'il a maintenu le gel des frais de scolarité pour une autre année, affaiblissant ainsi nos universités et nos collègues;

k) qu'il n'a pas répondu aux besoins urgents des communautés croissantes de la province en matière d'infrastructure, d'éducation et de garde d'enfants et qu'il n'ait pas de plan pour y remédier;

l) qu'il n'a pas su mieux protéger les enfants les plus vulnérables du Manitoba qui sont la responsabilité du système d'aide sociale;

m) qu'il a abandonné les Manitobains et les Manitobaines en région rurale en adoptant des règlements punitifs et en n'ayant pas de plan à long terme pour la croissance de l'économie rurale;

n) qu'il n'a pas réussi à faire face aux problèmes des secteurs bovin et porcin qui sont confrontés à la diminution du prix des produits, à l'effet de la valeur augmentée du dollar, à l'augmentation du coût des facteurs de production, à la prolongation du moratoire imposé au secteur porcin ainsi qu'à la mention obligatoire du pays d'origine sur les étiquettes;

o) qu'il n'a pas réussi à établir de stratégie visant à faire face à la quarantaine d'avis demandant à la population du Manitoba de faire bouillir l'eau du Manitoba;

p) qu'il a retardé la réalisation de tout progrès important visant la réduction des émissions de gaz à effet de serre pendant une période excédant son mandat actuel;

q) qu'il a omis de renverser la décision politique fautive de construire BiPole III sur le côté ouest du lac Winnipeg, abandonnant ainsi les communautés du côté est, gaspillant 1,5 milliard de dollars et hypothéquant le futur des enfants manitobains,

et que le gouvernement a, de ce fait, perdu la confiance de l'Assemblée et de la population du Manitoba.

Mardi 15 avril 2008

Le débat se poursuit sur l'amendement.

M. SCHULER, M^{mes} BLADY et TAILLIEU, M. DEWAR, M^{mes} DRIEDGER et MARCELINO, M. EICHLER ainsi que M. le *ministre* RONDEAU interviennent. M. DYCK exerce son droit de parole jusqu'à 17 heures et le conserve pour la reprise du débat.

Conformément au paragraphe 31(8) du *Règlement*, le leader du gouvernement à l'Assemblée annonce que la proposition portant sur la traite des personnes sera examinée le mardi 22 avril 2008.

La séance est levée à 17 heures, et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 13 h 30.

Le président,

George Hicke